



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOT ANIMATION

REUNION du 05 juin 2024

PV N.25

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – FRUGIER Thomas

EXCUSE : M. FALL Angelo

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

FINALES DEPARTEMENTALES FOOT ANIMATION

Suite à la validation du Comité Directeur du District en date du 13/01 et sur proposition de la Commission Foot Animation, voici les dates et lieux des finales :

FINALE CAILLETON et BOUCHER U13

- Attribution au club de l'AS AIXE SUR VIENNE pour le samedi 8 juin après-midi

FINALE VILLEDIEU U11

- Attribution au club de l'AS AIXE SUR VIENNE pour le samedi 8 juin après-midi

ARBITRAGE FINALES DEPARTEMENTALES FOOT ANIMATION

Les frais d'arbitrage des finales suivantes seront réglés directement par le District aux jeunes arbitres dont le nombre est le suivant :



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOT ANIMATION

FINALE CAILLETON et BOUCHER U13 et CAILLETON

- 12 arbitres sur l'après midi

CATEGORIE U13

RAPPEL AUX CLUBS

*La commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser **OBLIGATOIREMENT***

CHALLENGE BOUCHER

Les clubs qualifiés pour la finale du 8 juin 2024 à Aix sur Vienne sont :

CA RILHAC RANCON 2 – SC VERNEUIL SUR VIENNE 3 – LIMOGES FOOTBALL 3 et AS ST JUNIEN 2

CHALLENGE CAILLETON

Les clubs qualifiés pour la finale du 8 juin 2024 à Aix sur vienne sont :

US BEAUNE LES MINES 2 – FC PAYS AREDIEN 1 – AS AMBAZAC 1 et AS AIXE SUR VIENNE 2

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE

Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat.

Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOT ANIMATION

AMENDES :

- Amende de 19 euros pour feuille de match non conforme au club de FEYTIAT 1 en D2 poule B pour le match du 25/05/24
- Amende de 19 euros pour feuille de match non conforme au club de PANAZOL en D2 Poule B pour le match du 25/05/24
- Amende de 19 euros pour feuille de match non conforme au club de SAINT LEONARD 2 en D3 Poule D pour le match du 18/05/24
- Amende de 19 euros pour feuille de match non conforme pour le club de FEYTIAT 2 en D3 Poule D pour le match du 18/05/24

CATEGORIE U11

CHALLENGE VILLEDIEU :

Equipes qualifiées pour la finale du 8 Juin à Aix / Vienne :

Verneuil / Vienne 3

JS Lafarge 2

AS Bosmie 1

Limoges Bastide 1

CA Rilhac Rancon 1

E. Nieuil ST Gence

JA Isle 3

Foot Sud 1

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORRE et VILLEDIEU

CATEGORIE U9/U7

Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOT ANIMATION



Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE

Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT